



## Changement de titre de séjour étudiant en salarié

-----  
Par yassirel

Bonsoir,

Je sollicite votre aide pour une question concernant mon frère. Diplômé d'un diplôme d'ingénieur au Maroc, il est venu en France en 2021 pour poursuivre un Master spécialisé en Logistique et Supply Chain. En raison de problèmes personnels, il n'a pas pu valider sa première année, bien qu'il ne lui manquait que deux modules. Cependant, il a réussi à valider cette première année l'année suivante.

Actuellement, il est en année de césure parce qu'il n'a pas trouvé d'alternance dans son domaine. Durant cette année de césure, il a travaillé dans le secteur de la logistique et a récemment reçu une proposition de CDI en tant que cadre. Ce poste est en rapport avec son diplôme d'ingénieur et non pas avec le Master qu'il poursuit encore.

Ma question est donc la suivante : est-il possible pour lui de demander un changement de titre de séjour, en passant d'un titre de séjour étudiant à un titre de séjour salarié, en utilisant ce contrat de CDI en tant que cadre, même s'il n'a pas encore validé sa deuxième année de Master ?

Je vous remercie par avance pour votre aide précieuse.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il peut demander un changement de titre de séjour, en sachant que ce n'est pas de droit. Si le travail qu'on lui propose concerne un métier en tension il augmente sérieusement ses chances.